

provinciales;

- Le Programme volontaire d'aide au développement agricole qui relève de la Direction générale des programmes multilatéraux;
- La Direction générale des programmes bilatéraux qui fait appel à des organismes des gouvernements provinciaux en tant qu'organes d'exécution;
- La Direction générale des programmes spéciaux qui travaille étroitement avec certains gouvernements et conseils provinciaux de coopération internationale, par le biais de la Direction des organisations non gouvernementales, en vue d'appuyer les initiatives des ONG, souvent par voie de financement. Par le biais de sa Direction de la coopération industrielle, elle entretient en outre des rapports avec les gouvernements provinciaux aux fins de l'élaboration et de la gestion de son programme de coopération avec les intérêts commerciaux et industriels au Canada et dans le Tiers monde;
- La Direction générale des ressources qui a conclu des accords avec des provinces afin d'obtenir les services de particuliers, de consultants et de spécialistes qualifiés dans le cadre des projets de l'ACDI à l'étranger, et qui s'occupe d'affecter les étudiants et les stagiaires au soutien de plusieurs programmes et projets; et
- La Direction générale des communications dont les programmes d'information du public prévoient la liaison avec les gouvernements provinciaux, et notamment avec les ministères de l'éducation, en vue de mieux faire connaître notre programme d'aide à la population canadienne.

Du côté provincial, les gouvernements abordent de façon différente les questions intergouvernementales et internationales, y compris la participation au programme d'aide. L'Alberta, le Québec et l'Ontario ont créé des ministères des affaires intergouvernementales, et la Saskatchewan en créera un lorsque les projets de loi actuellement à l'étude seront adoptés. Les autres provinces traitent ces questions par l'entremise de secrétariats ou de services relevant du premier ministre. Étant donné la vocation du VADA, les ministères provinciaux de l'agriculture sont depuis longtemps partie aux travaux, et dans le cas de l'Alberta, qui réserve chaque année quelque 4 millions de dollars aux organisations non gouvernementales d'aide au développement, le ministère de la Culture est l'un des principaux intéressés dans ce domaine. Quant à la Saskatchewan, elle a doté cette année sa nouvelle Société de développement agricole d'une division chargée des entreprises de coopération internationale.

Parmi les provinces, le Québec est devenu avec les années celle qui a, de loin, participé (habituellement à titre d'agent d'exécution) au plus grand

nombre (une vingtaine environ) de projets canadiens d'aide à l'étranger, exécutés pour la plupart dans les pays d'Afrique francophone et du Maghreb. C'est aussi le Québec qui a fourni le plus grand nombre (des centaines) de conseillers techniques, ou coopérants, affectés aux projets de l'ACDI. Néanmoins, avec l'encouragement actif du gouvernement fédéral, d'autres provinces ont elles aussi répondu de manières diverses aux demandes en ce sens.

Dans de nombreux cas, des ministères ou des organismes provinciaux engagés à contrat par l'ACDI ont entrepris l'exécution des projets et ont procédé eux-mêmes à la dotation. Dans d'autres cas, des administrations provinciales ont fourni les services de consultants aux étapes de la planification et de l'étude de faisabilité en vue de l'élaboration de programmes et de projets déjà définis et acceptés sur le plan bilatéral, c'est-à-dire entre le Canada et le pays bénéficiaire. Les gouvernements provinciaux ont donc fourni au réservoir canadien de ressources humaines un apport significatif en termes de compétences et de possibilités d'élaborer, d'entreprendre et de mener à bien des projets et des programmes d'aide dans le Tiers monde. Cela est particulièrement vrai des secteurs de l'éducation, de la santé et du développement rural, quoique l'accent ait été déplacé ces dernières années vers des domaines plus techniques en réponse à la nature de plus en plus raffinée des services en demande: exploration et mise en valeur des ressources naturelles, communications, érection d'installations hydro-électriques, construction de chemins de fer et autres projets d'infrastructure.

### Difficultés

La participation des provinces au programme d'aide ne va pas sans difficultés, administratives et autres, mais on peut dire qu'en gros, ces dernières ont sensiblement reflété, des points de vue quantitatif et qualitatif, l'état des relations avec le secteur privé dans ce domaine. Néanmoins, il a fallu faire preuve d'un tact particulier pour éviter que la mise en œuvre des projets d'aide ne souffre des divergences d'opinions au Canada sur le rôle des provinces dans ce secteur. (Il n'entre pas dans l'objet du présent article d'examiner cette question en détail, mais le lecteur désireux d'approfondir la question pourra consulter à cet effet l'article de M. Claude Morin, ministre québécois des Affaires intergouvernementales, sur le point de vue du Québec dans le numéro de novembre 1977 de la revue *Jeune Afrique*, de même que les articles traitant de la question des provinces et des affaires étrangères dans le numéro de mars/avril 1977 de la présente publication).

Sans entrer dans la «théologie» constitutionnelle du sujet, il est intéressant d'examiner plus en détail les efforts soutenus du Québec afin de s'assurer d'un rôle distinctif dans le cadre des activités canadiennes d'aide à l'étranger. Mis à part le désir évident et